

Résumés

Omar CARLIER : *Hirak : un mouvement socio-politique inédit et inventif. Temps suspendu et/ou en devenir*

La contribution porte sur une exploration, dans le temps court et moyen, dans l'histoire des luttes politiques et sociales de l'Algérie du 20^e siècle. C'est une investigation obligée et nécessaire afin de mieux appréhender la complexité du hirak du 22 février 2019.

Marqueur et moment historique, sans doute majeurs dans l'histoire de l'Algérie contemporaine, le hirak de 2019, par son ampleur, vitalité et ancrage dans le national, cherche, cette fois, à en finir avec une « domination intérieure ».

Aussi et comme dans le passé du pays, les mots, les espaces, les acteurs, les répertoires d'action renseignent et expliquent à la fois la réalité et l'importance de la relation entre le processus d'émancipation et les aspirations à la citoyenneté. Ils rendent compte également sur les mutations fondamentales de la société depuis 1962, notamment sur les plans anthropologique et culturel.

Mots-clés : *Hirak - Mouvement national - Guerre d'indépendance - Sémantique - Espaces - Acteurs.*

Hassan REMAOUN : *Référence à l'histoire et enjeux mémoriels lors du hirak algérien (2019-2020). Autour du slogan Novembriya-Badissiya et de son envers Dawla madaniya (État civil)*

Le hirak déclenché en Algérie en février 2019 a été caractérisé par un usage appuyé de slogans référant à l'histoire du pays et notamment à des séquences renvoyant au Mouvement national et à la Guerre de Libération (1954-1962). Dans l'approche que nous proposons ici, nous essaierons de cibler en particulier deux des mots d'ordre affichés, ceux de Novembriya-Badissiya et de Dawla madaniya (État civil). Nous pourrions visiter ainsi une tranche du passé et ses relectures par les courants en confrontation au sein du hirak en nous interrogeant sur les différentes articulations opérées au sein de ce mouvement social entre politique, identité, mémoire et histoire. Il sera bien sûr question aussi à leurs références au militaire, au religieux et à l'État, avec les enjeux que cela implique pour l'Algérie contemporaine.

Mots-clés : *1^{er} Novembre - Soummam - Association des Ulémas musulmans - Laïcité - Mémoire - Histoire.*

Karima DIRÈCHE : Renouer avec l'histoire et apaiser ses violences. Quelle place pour « une reconnaissance » publique en Algérie ?

Cette contribution porte sur la résurgence des mémoires de la violence politique dans un contexte de contestation sociale et de récupération de la liberté de parole ; des mémoires qui se constituent en objet de la contestation politique adossées à des représentations scénarisées de la violence politique. À partir des photos et des slogans des manifestations, on décryptera la façon dont certaines séquences historiques de l'Algérie post-indépendante, marquées par la violence d'État, resurgissent dans l'espace de la contestation pour mieux comprendre l'aspiration de la société algérienne à une plus grande justesse de la « vérité » historique mais également à une demande de justice et à une reddition des comptes.

Mots-clés : Violence - État - Mobilisation citoyenne - Mémoire populaire - Justice - Reconnaissance.

Mansour KEDIDIR : Le hirak : les marches pour « la reconnaissance »

Dans l'organisation pacifique des manifestations comme dans les slogans scandés, les marches montrent que le hirak est une lutte pour la reconnaissance politique et sociale. Dans la présente contribution, il s'agit d'expliquer comment le mépris, pathologie du système politique algérien, a été l'une des causes principales de l'apparition du hirak dont les revendications essentielles ont porté sur la justice sociale et l'État de droit. L'analyse de cette contestation se fera selon l'approche théorique du concept de la lutte pour la reconnaissance développée par le philosophe Axel Honneth.

Mots-clés : Reconnaissance - Hirak - Droits - Libertés - Justice sociale - État de droit - Manifestations - Marches.

Mustapha MENOUEUR : Algérie 2019-2020 : crise de légitimité et solutions légales

Le hirak du 22 février 2019 en Algérie est un mouvement politique qui revendique la souveraineté exclusive du peuple sur ses institutions, cela en référence aux articles 7 et 8 de la constitution.

Ce mouvement a permis de libérer un certain nombre d'acteurs de la société civile et d'institutions dont l'institution militaire qui a « accompagné » le mouvement dans une première phase : départ du président Bouteflika par l'application de l'article 102 de la constitution.

Cependant, l'absence de compromis va conduire les deux acteurs principaux, le hirak et l'institution militaire, à une confrontation pacifique autour de l'élection présidentielle du 12 décembre 2019. Ces élections marqueront le retour à la légalité constitutionnelle sans pour autant résoudre la crise de légitimité.

Mots-clés : Souveraineté - Constitution - Justice - Légalité - Légitimité - La Constitution de 2020.